

livret d'accueil

des écoles roannaises
1



sommaire

4. Le scolaire

- Carte des 14 écoles publiques de Roanne
- Inscriptions scolaires
- Dérogations scolaires

8. Le périscolaire

- Les horaires d'accueil et la journée type de l'enfant
- Les temps d'accueil périscolaire municipaux et la restauration scolaire
- Les centres de loisirs et l'opération Pass'Sport

12. La politique éducative municipale

- Projet éducatif territorial, plan local d'éducation artistique et culturel, programme de réussite éducative
- Conseil municipal des enfants, *Roanne, ville amie des enfants*
- Actions éducatives

15. L'éducation en chiffres

16. Contact

édito



Yves Nicolin
Maire de Roanne



Catherine Dufossé
Adjointe en charge
des affaires scolaires



Valérie Prost-Mallet
Conseillère municipale
en charge des relations
avec les écoles publiques



Yohan Rivollier
Conseiller municipal
en charge des relations
avec les écoles privées

Chers parents,

Votre enfant va prochainement faire ses premiers pas dans une école de la Ville de Roanne. Nous lui souhaitons une excellente rentrée, de réussir et de s'épanouir au sein de l'une de nos écoles.

La Ville de Roanne œuvre au développement d'une scolarité de qualité, en consacrant chaque année plusieurs millions d'euros à la modernisation des établissements scolaires, l'achat d'équipements, de matériel et de fournitures scolaires, pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

La Ville de Roanne accompagne les élèves tout au long de leur parcours scolaire et extrascolaire. Elle fait de son engagement autour de l'éducation des enfants un véritable levier de son développement.

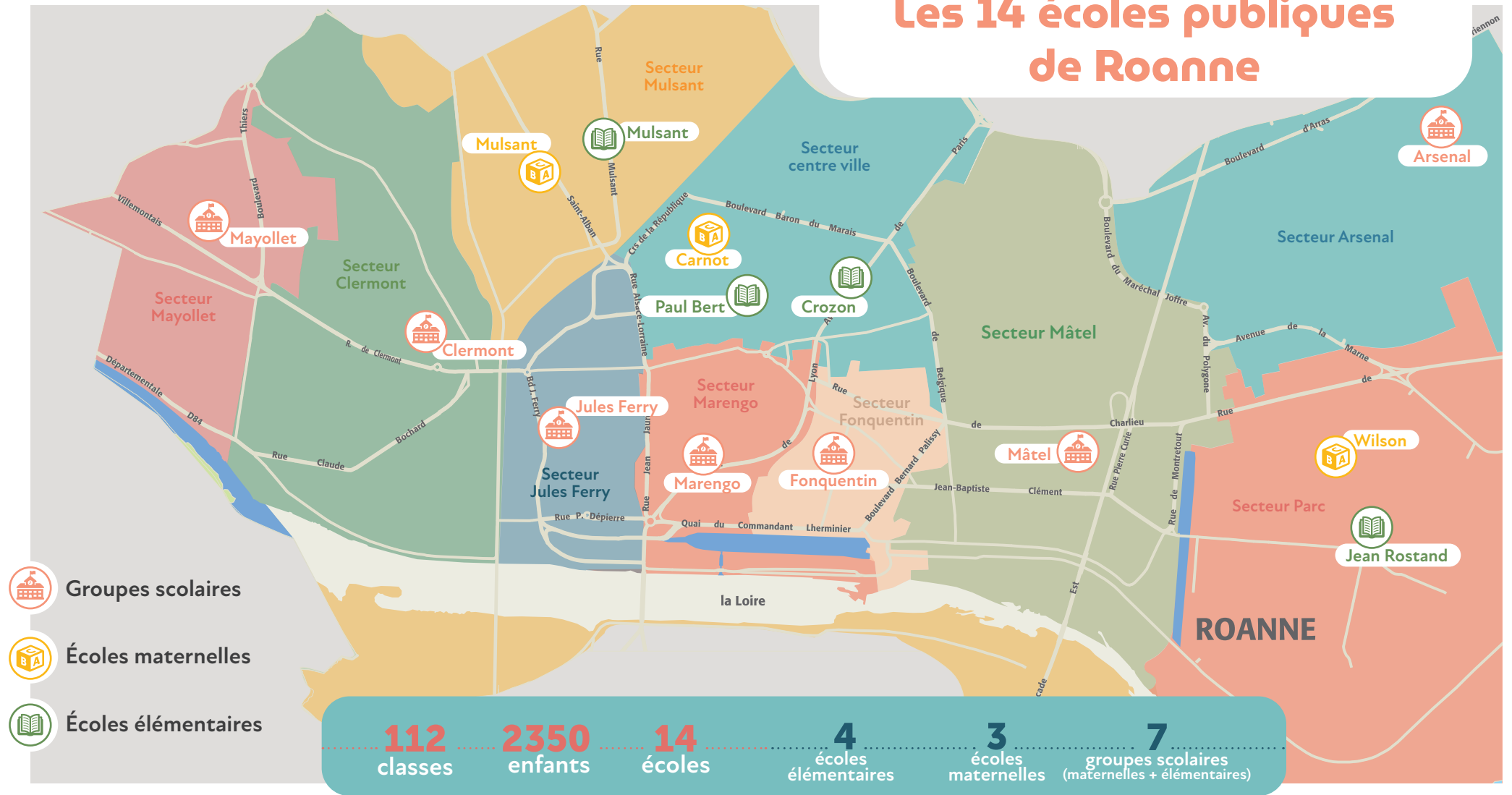
Notre municipalité organise des accueils périscolaires gratuits le matin, le midi et le soir, pour répondre à vos besoins de garde et proposer aux écoliers des moments de détente à travers des activités multiples et variées, dans le respect de leur choix et de leur rythme.

Les élus, comme tous les personnels municipaux, s'investissent au quotidien pour accueillir votre enfant dans un environnement sécurisé et de qualité pour lui permettre d'apprendre, s'éveiller, jouer, découvrir la vie et le monde en toute sérénité.

Ce guide apportera des réponses aux nombreuses questions que vous pourriez rencontrer en matière d'éducation, de restauration scolaire et autres activités périscolaires.

Très belle année scolaire à tous.

Les 14 écoles publiques de Roanne



Élémentaire Crozon - 35 bis avenue Carnot - 04 77 72 15 54
Élémentaire Jean-Rostand - Rue Condorcet - 04 77 72 18 55
Élémentaire Mulsant - 5/7 rue des écoles - 04 77 72 16 06
Élémentaire Paul-Bert - 8 rue Paul-Bert - 04 77 72 09 44
Groupe scolaire Arsenal - 1 rue du Colombier - 04 77 72 10 76
Groupe scolaire Clermont - 14-16 rue Lakanal - 04 77 72 14 96 / 04 77 72 20 03
Groupe scolaire Fontquentin - 4-6 rue de Bourgogne - 04 77 72 17 32

Groupe scolaire Jules-Ferry - 44 rue de la Berge - 04 77 72 18 89
Groupe scolaire Marengo - 8 rue Marengo - 04 77 72 07 44
Groupe scolaire Mâtél - 142 rue de Charlieu - 04 77 72 08 78
Groupe scolaire du Mayollet - 78 rue de Villemontais - 04 77 72 08 79
Maternelle Carnot - 5 avenue Carnot - 04 77 72 12 56
Maternelle Mulsant - 35 rue St-Alban - 04 77 72 15 62
Maternelle Wilson - 39 rue du Président Wilson - 04 77 72 10 06

inscriptions scolaires

Pour les nouvelles inscriptions

Le dossier d'inscription doit comporter obligatoirement :

- Le livret de famille,
- Un justificatif d'identité avec photo de la personne qui dépose le dossier,
- Le carnet de santé de l'enfant (avec les 11 vaccins obligatoires mis à jour),
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz, assurance habitation...). Pour les personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeur, photocopie de son justificatif de domicile et une photocopie recto/verso de la carte d'identité,
- Parents divorcés : jugement de divorce ou décision judiciaire mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant,
- Parents séparés : à défaut de décision judiciaire, une attestation sur l'honneur signée des deux parents précisant le lieu de résidence habituelle de l'enfant ainsi que la photocopie de la carte d'identité recto/verso du parent qui ne vit pas avec l'enfant.



Les inscriptions des enfants ou le changement d'école se font sur rendez-vous auprès du service Éducation, à la mairie de Roanne. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au **04 77 23 20 95 ou sur **Roanne.fr****

Dans quelle école de Roanne inscrire mon enfant ?

Des secteurs de rattachement à chaque école ont été créés, en fonction de critères physiques et d'implantation de population et des capacités d'accueil des écoles.

Les familles roannaises doivent inscrire leur enfant dans l'école de leur secteur. Quand 2 écoles sont situées dans le même secteur (centre-ville par exemple), la Ville de Roanne se réserve le droit de réguler les inscriptions entre les 2 établissements.

dérogations scolaires

Les dérogations concernent les situations suivantes

- Inscription dans un autre secteur que celui de rattachement,
- Inscription d'un enfant habitant dans une commune extérieure (avec avis du maire de la commune d'origine),
- Changement d'école en cours d'année scolaire.

Les motifs de dérogation possibles

- Autre enfant déjà inscrit dans l'école ou la commune,
- École située à proximité du lieu de travail de l'un des parents,
- Mode de garde situé à proximité d'une école,
- Problèmes de santé de l'enfant,
- Situation familiale particulière.

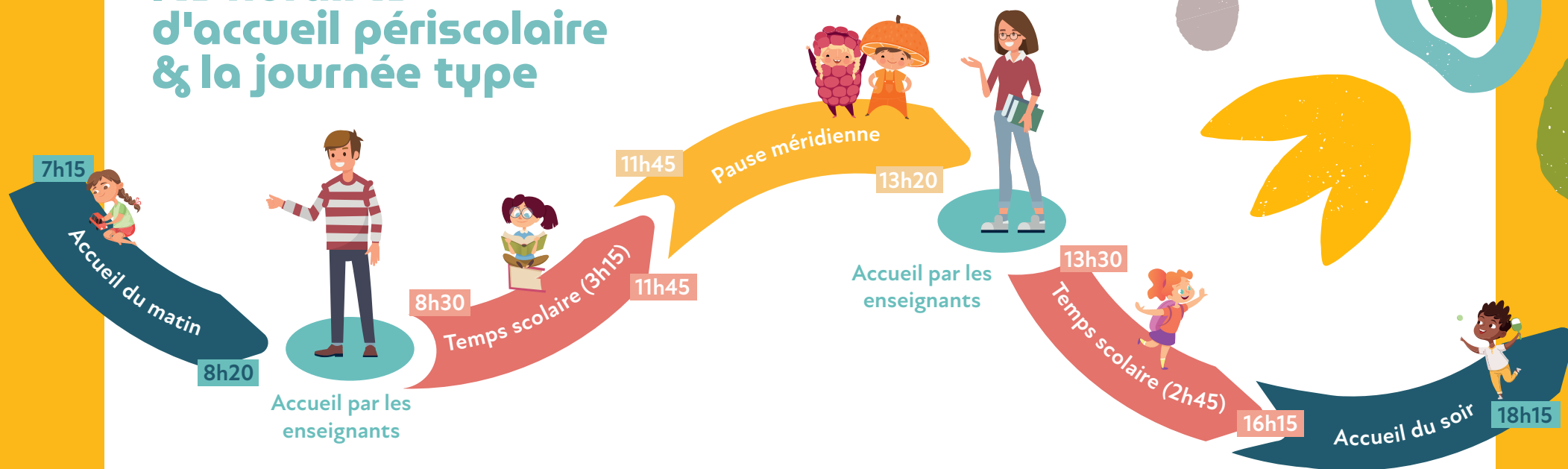
Les démarches de dérogation

Au moment de l'inscription, les familles doivent compléter la fiche de dérogation et fournir des pièces complémentaires :

- Un courrier adressé au maire motivant la demande de dérogation,
- Une photocopie du ou des documents justifiant la demande,
- Une fiche spécifique à remplir et à faire signer par le maire de la commune de résidence pour les non-Roannais.

Une commission d'étude des demandes de dérogation se réunira au moins une fois par an. Pendant le temps de décision de la commission, une liste d'attente est créée. Les enfants roannais sont automatiquement inscrits dans leur école de rattachement. Les familles recevront une réponse écrite à l'issue de la réunion de la commission d'étude.

les horaires d'accueil périscolaire & la journée type



7h15 / 8h20 - accueil du matin

- M** accueil échelonné, jeux d'éveil et jeux libres, petites activités manuelles.
- E** accueil échelonné ; jeux de société, jeux calmes et petites activités manuelles.

11h45 / 12h15 - accueil du midi

- M****E** départ échelonné ; jeux libres.

11h45 / 13h20 - restauration scolaire

- M** couchage dès que possible après le repas pour les plus petits ; temps calmes pour les grands et activités "relaxantes".
- E** alternance d'activités dynamiques avant ou après le repas selon les services et d'activités calmes ou "relaxantes".

16h15 / 18h15 - accueil du soir

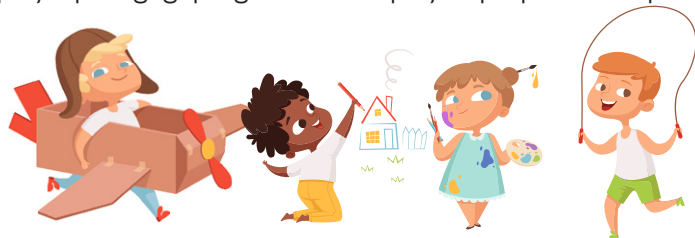
- M** départ échelonné ; goûter puis jeux libres et/ou dynamiques de 16h15 à 17h, puis activités calmes ou petites activités manuelles de 17h à 18h15.
- E** départ échelonné ; goûter puis jeux libres et/ou dynamiques de 16h15 à 17h, puis aménagement d'un temps de travail personnel ou activités calmes de 17h à 17h30, puis jeux de société ou petites activités manuelles de 17h30 à 18h15.

- M** maternelles
- E** élémentaires

le périscolaire

Les temps d'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir

La Ville de Roanne met en place des temps d'accueil périscolaire gratuits pour faciliter la vie des familles qui travaillent. Ils se déroulent de 7h15 à 8h20, de 11h45 à 12h15 et de 16h15 à 18h15. Centrés autour du jeu, de l'autonomie et du respect des règles de vie, les modalités de prise en charge et d'encadrement sont fixées par un projet pédagogique global et des projets propres à chaque école.



La restauration scolaire

La restauration scolaire accueille des enfants à partir de 4 ans et exceptionnellement, si les 2 parents travaillent, dès l'âge de 3 ans.

Les repas sont prioritairement « fait maison » et sont élaborés à la cuisine centrale à partir de produits frais (80%), locaux (80%), de qualité et bio (50%). Les menus sont élaborés par une diététicienne. Deux menus sont proposés ; un traditionnel avec viande et/ou poisson et un pesco-végétarien (sans viande).

Le repas d'un enfant revient en moyenne à 13 € (coût des produits, de la production des repas, salaire des agents de restauration et des encadrants, frais de fonctionnement des locaux). Les prix varient en fonction du quotient CAF et de la provenance des enfants (roannais ou non roannais, communes conventionnées ou non).

L'inscription s'effectue auprès **du service éducation.**

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires.



les centres de loisirs

La Ville de Roanne finance 6 associations qui accueillent les enfants dans le cadre d'activités périscolaires complémentaires (accompagnement à la scolarité, ateliers...) ou de centres de loisirs le mercredi et pendant les vacances.

CENTRE SOCIAL BOURGOGNE

7 rue de Bourgogne
04 77 71 99 20
csbourgogne2@wanadoo.fr
centresocialbourgogne.com

CENTRE SOCIAL LA LIVATTE

97 rue Albert-Thomas
04 77 71 33 60
accueil@centresocial-lalivatte.fr
lalivatte.centres-sociaux.fr

CENTRE SOCIAL MARCEAU-MULSANT

3 rue Marceau
04 77 72 11 19
espacemarceau.mulsant@orange.fr
centresocialmarceau.mulsant.fr

CENTRE SOCIAL CONDORCET

Rue du Président Wilson
04 77 44 90 45
cs.condorcet@orange.fr
centresocialcondorcet.com

CENTRE SOCIAL MOULIN À VENT

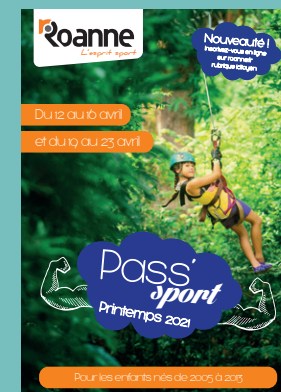
16 bis impasse du Mayollet
04 77 68 07 11
csmav@orange.fr

COMITÉ ROANNAIS DE VACANCES

6 rue de Bourgogne
04 77 23 67 00
secretariat@crv-loisirs.fr
crv-loisir.fr

Opération Pass'sport

Le sport étant essentiel à l'épanouissement et à l'éducation des enfants, la Ville de Roanne a décidé, avec l'opération **Pass'sport**, de mettre en place des **stages sportifs**. Pass'sport s'adresse aux 8-16 ans l'été et aux 8-12 ans pendant les petites vacances scolaires (hors Noël). L'encadrement est assuré par **des éducateurs sportifs ou des initiateurs**. De nombreuses disciplines sont proposées en fonction des saisons.



la politique éducative municipale

Projet éducatif territorial (PEDT)

Construit à partir d'un diagnostic partagé, le PEDT définit les grands axes de la politique éducative de la Ville de Roanne. Il est le fruit d'un travail collaboratif et partenarial avec les services de l'État, la CAF, les écoles, les parents et les associations partenaires.

Le PEDT fixe 6 objectifs ambitieux :

- La réussite éducative des enfants et des jeunes,
- L'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté,
- L'ouverture sur le monde,
- Le développement personnel,
- L'amélioration de l'articulation des rythmes de l'enfant et de l'offre éducative,
- L'accueil bienveillant de tous les publics et l'inclusion du plus grand nombre.

Plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC)

Soutenu par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, le PLEAC a pour objectif principal la mise en place progressive d'un parcours culturel pour chaque enfant scolarisé. Tous les arts sont abordés : visuels, plastiques, musicaux, en collaboration avec les équipements culturels (théâtre, musée, conservatoire et médiathèque...).

Programme de réussite éducative (PRE)

Mis en œuvre par le CCAS, il a pour objectif de contribuer à la réussite éducative des enfants grâce à un accompagnement individualisé des enfants de 2 à 18 ans qui rencontrent des difficultés relevant de différents domaines (santé, scolarité, sport, social...) en proposant une aide appropriée et personnalisée.

la politique éducative municipale

Conseil municipal des enfants

Composé de 32 conseillers municipaux élus pour 2 ans (16 CM1 et 16 CM2), le conseil municipal des enfants participe activement à la vie de la commune. Des réunions ont lieu d'octobre à juin, plusieurs mercredis par mois. Le CME se compose de 3 commissions :

- Solidarité (réalisation d'une carte sonore, jeux pour les personnes en situation de handicap...),
- Environnement (maisons à insectes, poubelles à mégots...),
- Éducation (créer un mur d'expression, boîtes à livres...).



Roanne, Ville amie des enfants

Labellisée depuis 2011, la Ville de Roanne et l'UNICEF ont priorisé 5 engagements d'ici à 2026 :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- Affirmer la volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité,
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire,
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune,
- Nouer un partenariat pour contribuer aux missions de l'UNICEF.

les actions éducatives sur le temps scolaire

Permis piéton

Il concerne l'ensemble des élèves de CE2 de Roanne. Deux interventions par classe (sensibilisation et évaluation) sont menées par un intervenant sécurité routière. Les thématiques abordées : mises en situation visant à les sensibiliser sur le bon comportement à avoir lorsque l'on est piéton, comment traverser la rue, dans quel sens marcher lorsqu'il n'y a pas de trottoir, faire attention aux sorties de garages...



Permis internet

Le permis internet concerne les élèves de CM2 des écoles de la Ville. Son but est de favoriser les bons usages d'internet et de mettre en garde contre les risques liés à son utilisation. Les thématiques abordées : importance d'avoir un pseudo et un mot de passe, de ne pas échanger avec un inconnu sur internet, de ne pas donner ses informations personnelles, d'échanger avec ses parents et de ne pas surfer sans leur autorisation.



Initiation aux 1^{ers} secours

Les bénévoles de la Croix Rouge interviennent en CM2 pour une sensibilisation aux gestes de premiers secours, notamment "protéger", "alerter" et "secourir".



Autres actions financées par la Ville de Roanne

La Ville de Roanne finance d'autres actions éducatives pour les élèves : sensibilisation aux droits de l'enfant avec l'UNICEF, lutte contre les discriminations avec la LICRA, développement durable avec la Ligue de l'enseignement, classes découvertes...

l'éducation en chiffres



2350

enfants scolarisés dans 14 écoles publiques

1

centre médico-scolaire



560 K€

de dépenses pédagogiques / fournitures



1 M€

entretien / maintenance / fonctionnement des bâtiments

3 M€

frais de personnel



11

restaurants scolaires
800 repas / jour



400 à 500

enfants en périscolaire / jour



130

agents municipaux

(ATSEM, agent polyvalent des écoles élémentaires, personnel de restauration, animateur, agent d'entretien...)

600 K€

de restauration



6

centres de loisirs associatifs



Au total

5 160 000 €
annuels

SERVICE ÉDUCATION DE LA VILLE DE ROANNE

Centre administratif Paul-Pillet
BP 90 512
42328 Roanne Cedex



education@ville-roanne.fr



04 77 23 20 95
accueil téléphonique
de 8h à 12h et de 13h à 17h



Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h



portailfamille.roanne.fr
&
roanne.fr